



Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 23 mars 2017, le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 554'250.-, destiné à l'acquisition deux transporteurs à traction électrique, d'un véhicule utilitaire lourd équipé d'un pont fixe en aluminium et d'une ridelle élévatrice, d'un véhicule utilitaire lourd équipé d'un crochet de levage, d'une installation d'hydro-gommage, d'un tracteur et d'une voiture de tourisme hybride dont à déduire la valeur de reprise des véhicules J16, J17, T10, T01, A28, et du véhicule des pompiers F02 pour un montant total de CHF 10'500.-.

De comptabiliser la dépense et la recette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Carouge, dans le patrimoine administratif.

D'amortir la dépense nette, après déduction de la valeur de la reprise des véhicules J16, J17, T10, T01, A28 et F02 au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2018.

(DA 070-2017) Décision prise par 29 oui, 0 non et 2 abstentions

D'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.- en faveur de MEDAIR pour son aide d'urgence aux victimes de la famine au Soudan du Sud ;

De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2017 (rubrique 58.367) ;

De comptabiliser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

(DA 071-2017) Décision prise par 31 oui, 0 non et 0 abstention

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le délai pour demander un référendum expire le 10 mai 2017.

Le Président :

Alain Etienne

Carouge, le 24 mars 2017/nao